

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

**CD20200429_48
id. 5030**

Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**PROTECTION DE L'ENFANCE :
CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT**

Par courrier du mois d'octobre 2019, le Département de Tarn-et-Garonne a été saisi par le secrétariat d'État auprès de la Ministre des solidarités et de la santé d'une proposition de contractualisation pluriannuelle au titre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.

Dans ce cadre, une lettre d'intention a été envoyée au secrétariat d'État le 28 novembre 2019 avec des propositions d'actions concrètes correspondant aux trois axes de travail prioritaires fixés au niveau national :

- « agir le plus précocement possible »
- « sécuriser les parcours et prévenir les ruptures »
- « préparer l'avenir et sécuriser la vie d'adulte ».

Il convient d'insister sur le fait que le contenu de cette lettre d'intention découle des axes stratégiques et des fiches actions du schéma départemental enfance/famille 2017-2021 adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 13 mars 2018.

Le 3 février 2020, Monsieur Adrien TAQUET, secrétaire d'État auprès de la Ministre des solidarités et de la santé, a dévoilé la liste des 30 Départements qui participeront dès 2020 à la première vague de contractualisation de la Stratégie nationale de prévention et de la protection de l'enfance. Le Tarn-et-Garonne fait partie de ces 30 Départements.

Il est précisé que l'État s'engage financièrement à hauteur de 80 millions d'euros pour déployer d'ici 2022 la stratégie dans les 30 premiers Départements signataires.

Dans ce cadre, la rédaction des contrats entre le Préfet du département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le Président du Département devra commencer dès la fin du mois de février et se poursuivra ensuite avec l'objectif de déployer, à court terme, les projets proposés dans le cadre de la contractualisation. La date limite de signature de ces contrats est fixée au 1^{er} juillet 2020.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le schéma départemental enfance/famille 2017-2021,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Se prononce favorablement sur le principe de contractualisation du Département de Tarn-et-Garonne à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance proposée par l'Etat,
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, l'ensemble des documents à intervenir dans le cadre de cette contractualisation,
- Donne délégation à la commission permanente pour le suivi de ce dossier.

Pour : 29

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité des votes exprimés.

Le Président ,

Christian ASTRUC